



« Learning centres » : un guide de la CDC et de la CPU pour accompagner les établissements

Dépêche AEF 155836 du 09-09-2011

« Un mouvement général de réflexion sur le concept de learning centre et son adaptation au contexte français, est aujourd'hui lancé dans les établissements d'enseignement supérieur et de recherche », constatent la Caisse des dépôts et la Conférence des présidents d'université dans un rapport d'études publié en mai 2011 (1). Il existe ainsi une « tendance certaine à faire évoluer les bibliothèques des établissements d'enseignement supérieur vers un équipement à missions multiples, plus ouvert sur la vie du campus, intégrant les nouvelles formes d'apprentissage et davantage tourné vers les besoins des étudiants ». Pour accompagner ce mouvement, le document propose « de fournir une aide opérationnelle aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche en leur offrant une vision d'ensemble des problématiques liées à la mise en place d'un 'learning centre', par une approche pragmatique et opérationnelle ».

Le learning centre est défini comme étant « basé sur un triptyque associant une offre de services élargie et intégrée, un lieu physique, souvent emblématique, et une organisation, efficace et réactive ». Il s'agit d'une « évolution logique de la bibliothèque, dans laquelle les ressources, qu'elles soient physiques ou virtuelles, ne constituent plus le cœur de l'offre ». Selon le rapport, « l'enjeu est de faire évoluer les bibliothèques vers un nouveau modèle visant à regrouper voire intégrer des services proposés par des départements jusqu'alors indépendants : les services documentaires – la pédagogie – les Tic(e), dans une vision de services à l'utilisateur (qu'il soit étudiant, enseignant ou chercheur), tout en revalorisant le volet 'informationnel' des bibliothèques ».

Importance du numérique

Véritables « emblèmes de la modernisation des universités », les learning centres peuvent être « un catalyseur ou un déclencheur » en matière notamment de « nouvelles formes d'apprentissage », d'« innovation pédagogique », de « e-learning au sein de l'établissement ». Au niveau des « services pour l'enseignement », les learning centres intéressent « les cellules Tice et autres organes mis en place par les universités sur les aspects pédagogiques ». Mais, constate le rapport, « ce volet, s'il est très présent dans les projets étrangers, semble moins apparent dans les projets français ».

Pourtant, « les aspects numériques sont essentiels dans la conception et le fonctionnement d'un projet de learning centre », font valoir la CDC et la CPU. « Du point de vue des infrastructures, l'intégration intelligente et transparente des technologies est de mise ». Pour les matériels, il faut veiller à proposer des postes informatiques « dans les différents espaces de travail, même si des salles dédiées existent encore ». De même, « pour compléter leur offre et apporter une réponse aux étudiants moins équipés, les universités s'orientent aujourd'hui davantage vers le prêt d'ordinateurs portables ». À cela s'ajoutent « bien d'autres équipements » comme « des écrans muraux pour faire des présentations, des tableaux blancs interactifs, des postes ou des espaces spécifiquement dotés pour des usages particuliers tels que la production multimédia ».

Au final, « il appartient à chaque établissement de définir son propre modèle », souligne le rapport. Dans tous les cas « il importe de repenser l'offre de services documentaires, de l'intégrer dans une vision globale de services et de proposer aux futurs étudiants mais aussi aux enseignants, chercheurs et personnels, des environnements d'études et d'apprentissage attractifs dans un contexte européen et mondial où la compétition entre établissements est désormais la règle ». Une règle générale se dégage : « Il s'agit non d'opposer le modèle de bibliothèque à celui de learning centre, mais de continuer à développer des schémas innovants, adaptés au contexte français, en s'appuyant sur les tendances observées, et d'aller au bout de l'évolution qui est déjà en marche dans nos bibliothèques. »

« Learning centres » : « Une réalité qui prend doucement » en France (Dominique Wolf, ADBU)

Dépêche AEF 155190 du 16-09-2011

« Il existe en France un certain nombre de projets estampillés 'learning centres', car l'appellation est vendeuse, mais la réalité est pour l'instant qu'il s'agit pour la plupart de bibliothèques modernes », indique Dominique Wolf, présidente de l'ADBU (Association des directeurs et des personnels de direction des bibliothèques universitaires et de la documentation), vendredi 16 septembre 2011 à AEF. L'association a réalisé une enquête « pour mesurer comment les bibliothèques universitaires intègrent les changements » induits avec la notion de « learning centres », dont la restitution a lieu au congrès annuel, organisé jusqu'au 17 septembre à Vannes (Morbihan). L'enquête sera prochainement publiée sur le nouveau site web de l'ADBU (<http://adbu.fr>).

Pour Dominique Wolf, « il existe de vrais projets de 'learning centres', comme à Mulhouse », mais d'une manière générale « c'est une réalité qui prend doucement et n'aura pas de sens si elle est uniquement portée par les bibliothèques universitaires : il faut croiser les services » dans les établissements, et notamment les cellules Tice. Le thème des « learning centres » fait l'objet de réflexions à l'ADBU au sein d'une commission dédiée à « l'évolution des métiers et l'accompagnement au changement », afin de bien comprendre « les périmètres des bibliothèques ».

Quatre commissions thématiques

Trois autres commissions thématiques ont également été mises en place en février, « qui sont des axes de travail pérennes », signale Dominique Wolf. Une porte sur « la pédagogie et la documentation », avec « pour objectif de produire un référentiel de compétences informationnelles à intégrer dans le cadre du référentiel de la nouvelle licence ». Une deuxième s'occupe de relations entre « recherche et documentation », en particulier sur le rôle de la bibliométrie.

Une commission « indicateurs, évaluation » se donne pour objectif de « réaliser une étude européenne afin de voir comment les autres bibliothèques évaluent leurs activités ». Dominique Wolf parle de « se rapprocher de Liber (Ligue des bibliothèques européennes de recherche) pour travailler sur des outils communs et faire sortir les bons indicateurs, avec pour objectif lointain de faire entrer un ou deux indicateurs dans les classements européens ».

Renouvellement du bureau

Par ailleurs, l'assemblée générale de l'ADBU a voté en délibération la poursuite du mandat de Dominique Wolf : les statuts actuels prévoient que la présidence soit occupée par un directeur ou une directrice de centre commun de documentation, or Dominique Wolf était au SCD de l'université Claude-Bernard Lyon-I mais est, depuis le 1er septembre, chef de projet learning centre à la mission campus de Paris-Sud.

Le bureau de l'ADBU a été renouvelé : Carole Letrouit, directrice du SCD de l'université Vincennes-Saint-Denis (Paris-VIII) est nouvellement élue vice-présidente ; Pierre-Yves Cachard, directeur du SCD de l'université du Havre est vice-président ; Marc Martinez, directeur adjoint de la bibliothèque de l'ENS Lyon, est secrétaire général ; Thierry Fournier, responsable de la gestion centralisée des abonnements au SCD de l'université Rennes-I, est secrétaire général adjoint ; Yann Marchand, du SCD de l'université de Strasbourg, est trésorier ; et Jean-Marie Barbiche, responsable de la bibliothèque de l'École centrale de Paris, est trésorier adjoint